

Dossier de **V**ALIDATION des **A**CQUIS de l' **E**XPÉRIENCE

Décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience

« Art. R. 6412-5.-Le candidat auquel a été notifiée une décision favorable **constitue**, le cas échéant avec la personne, mentionnée au deuxième alinéa de l'article R. 6412-2, chargée de son accompagnement, **un dossier de validation** destiné au jury mentionné à l'article L. 6412-3. Ce dossier comprend la description des compétences et connaissances mobilisées au cours de son expérience dans les différentes activités qu'il a exercées ou acquises au cours de formations « Le certificateur fixe les modalités et la date de présentation du candidat devant le jury, laquelle doit intervenir avant la fin du troisième mois qui suit le dépôt du dossier de validation. »

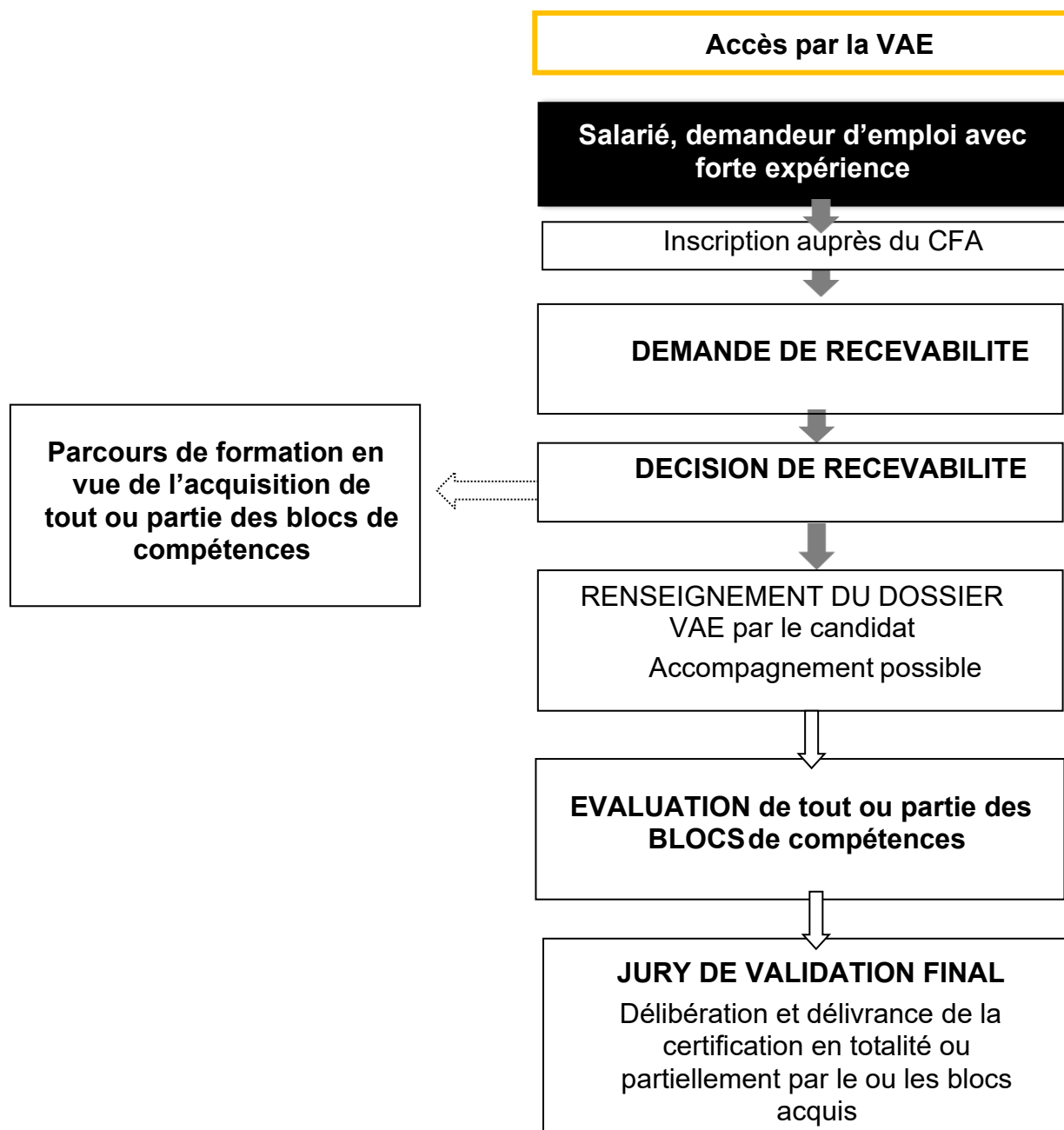
Titre Sellier Maroquinier d'Art

(France Compétences :

[RNCP40841 - Sellier maroquinier d'art](#) au 25/06/2028)

**INFORMATIONS
A
DESTINATION
DU
CANDIDAT**

1- Les étapes :



ETAPES	MODALITES	ACTEURS	OUTILS
Contact auprès du CFA	Le candidat (statut : salarié du privé, demandeur d'emploi (indemnisé ou non), aidant familial, bénévole) peut faire part de sa demande de VAE soit auprès de son entreprise qui se rapprochera du CFA, soit auprès du CFA directement. Une aide à la recherche de financement est possible.	*Candidat/Entreprise *Financier	Portail France VAE contact@cfa-montbeliard.org Tél. 03 81 97 36 37
Demande de recevabilité	La démarche de VAE est présentée au candidat au cours d'une réunion d'information collective qui a pour but de détailler les différentes étapes de la démarche et de répondre aux questions du (des) candidat(s). Le candidat adresse au CFA les éléments incontournables (CV, lettre de motivation) pour décider de la recevabilité. Prise en compte, le cas échéant, du handicap.	*Candidat *Responsable unité maroquinerie *Formateur expert *Entreprise *Réfèrent TH le cas échéant	*Lettre de motivation *CV détaillé en compétences *Pièces justificatives : contrat de travail, activités salariées, non salariées, bénévoles, PMSMP ... *RQTH le cas échéant
Décision de recevabilité	La demande est instruite et le candidat est averti de sa recevabilité dans un délai de 2 mois maximum. Au regard des éléments de recevabilité transmis par le candidat, le CFA apporte l'une des 3 réponses suivantes : -Le candidat peut s'engager dans une VAE et un dossier de validation lui est remis. -Sa demande est incomplète, elle est retournée au candidat en lui précisant les éléments incorrects ou manquants. -Sa demande n'est pas recevable pour une démarche VAE. Il peut, dans ce cas, être orienté vers un autre parcours.	*Candidat *Responsable unité administrative	Par mail ou par courrier
Renseignement du dossier VAE par le candidat	Un délai de 6 mois maximum est accordé entre la décision de recevabilité et la présentation du dossier de validation. Le candidat présente ses compétences et son expérience professionnelle au travers d'un dossier de validation. Ce dernier permet au jury d'apprécier les responsabilités exercées, les compétences techniques et organisationnelles maîtrisées par le candidat. Ce travail rédactionnel peut bénéficier d'un accompagnement méthodologique et technique sur le plan de la formalisation. Cet accompagnement est organisé par le CFA	*Candidat *Architecte Accompagnateur VAE	Dossier de validation
Une épreuve pratique évaluée par bloc de compétences (blocs 1 à 3)	En complément du dossier de validation, une épreuve pratique est organisée par le CFA. Cette épreuve pratique de 14h consiste à assembler un article en cuir, doublé cuir, finition bord rogné, cousu à la main.	*Candidat *Formateur expert	*Mise à disposition du candidat de tous les éléments et outillages nécessaires à la réalisation de la pièce

ETAPES	MODALITES	ACTEURS	OUTILS
Jury final de VALIDATION de tout ou partie des blocs de compétences Délibération et délivrance de la certification en totalité ou partiellement	Lorsque le candidat a finalisé son dossier de validation et réalisé la pièce en cuir, le CFA organise le jury final de validation. Les membres du jury final sont désignés et convoqués par le CFA. Le jury s'appuie sur le dossier de validation et sur l'épreuve pratique. Le candidat présente oralement une synthèse de son dossier et sa pièce réalisée. Le jury délibère et décide de la délivrance ou non du titre dans sa totalité ou partiellement. L'acquisition d'un bloc de compétences donne lieu à une délivrance d'attestation. Les parchemins et les attestations sont signés puis remis, par le CFA, au candidat par courrier (LRAR) ou en main propre (contre signature).	*Candidat *Jury final de validation *Service administratif du CFA	*Demande de délivrance de diplôme annexée à ce dossier *Mise à disposition du dossier de validation et de la pièce réalisée *Référentiel du titre *PV de jury *Attestation et parchemin *En cas de non-validation, des préconisations de développement des compétences sont formulées.

2 - Référentiels du titre Sellier Maroquinier d'Art

Présentation des pôles d'activités et des blocs de compétences :

Pôle	Activité professionnelle	Bloc de compétences
Préparation	1 Préparation des pièces coupées	Bloc 1 Préparer les pièces composant l'article de maroquinerie
Réalisation	2 Couture des pièces de l'article	Bloc 2 Coudre les pièces de maroquinerie par couture main
	3 Finition de l'article	Bloc 3 Réaliser les opérations de finition des tranches et soigner la finition de l'article de maroquinerie

3 Fiche du candidat à la VAE

Civilité : ☐ Madame ; ☐ Monsieur

Nom de naissance :

.....

Nom d'usage :

.....

Prénoms :

.....

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Adresse mail :

Tél :

Facultatif :

Adresse professionnelle :

.....

Code postal :

Ville :

Adresse mail professionnelle :

